

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	53 435. 00		53 435. 00	78 362. 03	24 927. 03-	31. 81-
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	53 435. 00		53 435. 00	78 362. 03	24 927. 03-	31. 81-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			0. 10		0. 10	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			53 435. 10	78 362. 03	24 926. 93-	31. 81-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			20 242. 00	27 385. 67	7 143. 67-	26. 09-
Variation de stock (marchandises)			37. 00-	9 835. 00-	9 798. 00	99. 62
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			31 772. 75	57 348. 23	25 575. 48-	44. 60-
Impôts, taxes et versements assimilés			184. 00	76. 00	108. 00	142. 11
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges				0. 29	0. 29-	100. 00-
Total des Charges d'exploitation (II)			52 161. 75	74 975. 19	22 813. 44-	30. 43-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 273. 35	3 386. 84	2 113. 49-	62. 40-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Certifié conforme par la gérance TB

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4. 20	38. 48	34. 28-	89. 09-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4. 20	38. 48	34. 28-	89. 09-
2. Résultat financier (V-VI)	4. 20-	38. 48-	34. 28	89. 09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 269. 15	3 348. 36	2 079. 21-	62. 10-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	53 435. 10	78 362. 03	24 926. 93-	31. 81-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	52 165. 95	75 013. 67	22 847. 72-	30. 46-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 269. 15	3 348. 36	2 079. 21-	62. 10-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
	Stocks et en cours						
Comptes de Régularisation	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	9 872. 00		9 872. 00	9 835. 00	37. 00	0. 38
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				18 515. 41	18 515. 41-	100. 00-
	Autres créances	14 536. 00		14 536. 00	15 882. 00	1 346. 00-	8. 48-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	17 493. 29		17 493. 29	15 887. 56	1 605. 73	10. 11
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	41 901. 29		41 901. 29	60 119. 97	18 218. 68-	30. 30-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	41 901. 29		41 901. 29	60 119. 97	18 218. 68-	30. 30-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Certifié conforme par la gérance

TB

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000.00		5 000.00			
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	25 382.68-		28 731.04-		3 348.36	11.65
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 269.15		3 348.36		2 079.21-	62.10-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	19 113.53-		20 382.68-		1 269.15	6.23
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	61 014.82		2 096.51 61 014.82		2 096.51-	100.00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales			17 391.32		17 391.32-	100.00-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	61 014.82		80 502.65		19 487.83-	24.21-
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	41 901.29		60 119.97		18 218.68-	30.30-

3ML

SAS au capital de 5 000,00€

Siège social : 10 rue de Penthievre - 75008 Paris

RCS : Paris

Siret : 884 785 437 00010

**RAPPORT DE GESTION
DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à approbation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0,00	0,00	
ACTIF CIRCULANT			
Stock de Marchandises	9 872,00	9 835,00	0.38
Clients et comptes rattachés	0,00	18 515,41	-100.00
Autres créances	14 536,00	15 882,00	-8.48
Disponibilités	17 493,29	15 887,56	-42.49
TOTAL ACTIF CIRCULANT	41 901,29	60 119,97	-30.30
TOTAL ACTIF	41 901,29	60 119,97	-30.30

TB

BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	5 000,00	5 000,00	0.00
Report à nouveau	-25 382,68	-28 731,04	11.65
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 269,15	3 348,36	-62.10
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	-19 113,53	-28 731,04	6.23
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts auprès d'établissements de crédit	0,00	2 096,51	-100.00
Emprunts et dettes financières diverses	61 391,32	61 391,32	0.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00	17 391,32	-100.00
Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00	0.00
TOTAL DETTES	61 014,82	80 502,65	-24.21
TOTAL PASSIF	41 901,29	60 119,97	-30.30

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	53 435,00	78 362,03	-31.81
Coût des achats et charges externes	51 977,75	59 103,90	-40.39
VALEUR AJOUTEE	1 457,25	3 463,13	-57.92
Impôts, taxes et versements assimilés	184,00	76,00	142.11
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 273,25	3 387,13	-62.41
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 273,25	3 386,84	-62.41
Charges financières	4,20	38,48	-89.09
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 269,15	3 348,36	-62.10
RESULTAT NET COMPTABLE	1 269,15	3 348,36	-62.10

TA

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 53 435€, contre 78 362€ pour l'exercice précédent, soit une régression de 32%.

Le total des charges d'exploitation ressort à 51 978€, après dotation aux provisions et amortissements pour 0€.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 273€.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 1 269€. Ce résultat se trouve en régression de 62% par rapport à celui de l'exercice précédent.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous poursuivons nos efforts afin de développer davantage notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023 font ressortir un bénéfice de 1 269,15€, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Au compte « Report à nouveau » : 1 269,15€.
- Qui s'élèvera à : -24 113,53€.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

TB

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31/12/2023.

Conclusion

J'espère que les décisions qui ont été proposées recevront agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 31/12/2023.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive signature.

Le Président

3ML

SAS au capital de 5 000,00€

Siège social : 10 rue de Penthièvre - 75008 Paris

RCS : Paris

Siret : 884 785 437 00010

TEXTE DES RESOLUTIONS

d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

date : 31 mai 2024

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023, s'élevant à 1 269,15€, de la manière suivante :

- Au compte « Report à nouveau » : 1 269,15€.
- Qui s'élèvera à : -24 113,53€.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**Certifié conforme
La Gérance**



3ML

SAS au capital de 5 000,00€

Siège social : 10 rue de Penthièvre - 75008 Paris

RCS : Paris

Siret : 884 785 437 00010

PROCES-VERBAL

d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

date : 31 mai 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre le 31 mai à 9 heures,
les associés de la société, se sont réunis au siège social sur convocation régulière de la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Thierry BRIDE, en sa qualité de gérant associé.

Le président constate qu'une partie des associés sont présents, à savoir :

- M. Thierry BRIDE (propriétaire de 3 700 parts).
- M. Jean Emmanuel VERNAY (propriétaire de 2 000 parts).

Le président constate qu'une partie des associés sont absents, à savoir :

- M. David BARBIER (propriétaire de 2 300 parts).
- M. Bruno DI MASCIO (propriétaire de 1 000 parts).
- M. Majid MADHAVJI (propriétaire de 500 parts).
- Mme Christel MCAON (propriétaire de 500 parts).

Total des parts présentes ou représentées : 5 700 parts soit (57 %) du capital social.

Monsieur le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Les statuts de la société,
- Le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé,
- Le tableau des résultats financiers,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Monsieur le président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Abandon de créance,
- Retour à meilleur fortune,
- Résiliation,
- Questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes

L'assemblée générale, après lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus à la gérance de sa gestion pour ledit exercice.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023, s'élevant à 1 269,15€, de la manière suivante :

- Au compte « Report à nouveau » : 1 269,15€.
- Qui s'élèvera à : -24 113,53€.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Troisième résolution : Examen du rapport spécial

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, approuve les conventions intervenues en vertu de l'article L.223-19 du Code de Commerce au cours de l'exercice écoulé.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé a été approuvée à l'unanimité des autres associés présents ou représenté.

Quatrième résolution : Abandon de créance

Par la présente, le créancier qu'est l'associé gérant, M. Thierry BRIDE, consent au débiteur qu'est la société 3ML, un abandon de la créance qu'il détient contre lui, d'un montant de 11 000€.

Par la présente, le créancier qu'est l'associé, M. Jean Emmanuel VERNAY, consent au débiteur qu'est la société 3ML, un abandon de la créance qu'il détient contre lui, d'un montant de 15 000€.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Cinquième résolution : Retour à meilleure fortune

Les deux associés font un abandon de créance est consenti sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune des débiteurs.

Les parties conviennent en conséquence que l'obligation naturelle restant à la charge des débiteurs après la remise de dette ci-dessus consentie se convertira en obligation civile pour le cas où celui-ci reviendrait à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune est constitué par la réalisation, au cours des exercices clos à compter du 31/12/2023, ce dernier inclus, d'un bénéfice net comptable au moins égal à 10 000€.

Le débiteur s'engage ainsi à réinscrire au crédit du créancier, dans ses livres, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, une somme égale à la totalité du bénéfice ci-dessus défini, jusqu'à due concurrence de la somme de 26 000€, correspondant à la créance objet du présent abandon.

Si toutefois certains exercices faisaient apparaître un déficit comptable, à compter de l'exercice clos le 31/12/2023, cet exercice compris, ce déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance n'interviendrait qu'à compter de l'exercice au cours duquel le déficit aura pu être imputé et pour la partie du bénéfice net restant après déduction des pertes.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Sixième résolution : Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit et la totalité de la créance de 26 000€ deviendra immédiatement exigible en cas de :

- Absorption ou dissolution du débiteur.
- Cession de la majorité du capital et des droits de vote du débiteur.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés présents.

Les Associés

Signature

M. Thierry BRIDE	
M. David BARBIER	
M. Jean Emmanuel VERNAY	
M. Bruno DI MASCIO	
M. Majid MADHAVJI	
Mme Christel MCAON	